



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
CABINET
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Tél. : 03.21.21.20.57
Affaire suivie par Sophie BEAUSSART
E-mail : sophie.beaussart@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 20 janvier 2015

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires disposant d'une
police municipale

Objet : Engagement des policiers municipaux dans les missions de sécurité publique

Réf. : - Plan Vigipirate du 17 janvier 2014

- Instructions de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 19 janvier 2015

De graves attentats ont visé la France entre le 7 et le 9 janvier 2015, faisant de nombreuses victimes. Les forces de l'ordre, avec l'assassinat de deux policiers nationaux et d'une policière municipale, ont également payé un lourd tribut.

Compte-tenu des circonstances actuelles, je vous incite à planifier l'engagement de vos policiers municipaux en sécurité, et ce en évaluant les risques des missions qui leur sont confiées (gardes statiques d'édifices, missions de voie publique...) au regard des équipements de protection et de défense dont ils bénéficient (port de l'arme, gilet pare-balles...).

Je vous invite par ailleurs vivement à faire travailler vos services de police municipale en liaison avec ceux de la police nationale ou avec les unités de la gendarmerie nationale soit, si vous en disposez, sur le fondement de votre convention de coordination soit, dans le cas contraire, en mettant en œuvre un système spécifique d'alerte et d'information opérationnelle mutuelle.

Vous rappellerez enfin à vos responsables de police municipale de ne pas hésiter à informer la police ou la gendarmerie de tout fait ou observation apparaissant sensible au regard du contexte actuel et d'éviter d'intervenir directement.

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informée des actions menées au sein de vos services et des difficultés rencontrées.

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

Béatrice STEFFAN.

Copie pour information à Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'Arrondissement, à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et à Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale